# Bulletin provincial



N° 06 2018 26 MARS

Service des Examens provinciaux

#### **EXAMENS PROVINCIAUX**

\_\_

OBJET:

constitution, sur examen d'aptitudes, des réserves de recrutement du personnel éducatif : éducateur classe III, éducateur classe IIIb, éducateur classe IIIa, éducateur classe I et Chef éducateur B4.1

#### Recrutement

#### 1. Conditions de participation :

#### 1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.
- A leur demande, les étudiants qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils produisent ledit titre.
- Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Elle doit mentionner ceci au moment de son inscription à l'examen en donnant un maximum de détails sur les difficultés rencontrées et indiquer également les aménagements qui pourraient aider à les surmonter.

N° 06 - 2 -

### 1.2 Educateur classe III :

• Posséder un titre de l'enseignement général ou technique secondaire inférieur (ESI, ETSI ou CTSI) :

ou

• Posséder un brevet, certificat ou attestation de fin d'études (terminées avec fruits) professionnelles secondaires supérieures (EPSS, CPSS);

ou

• Posséder le titre de puériculteur(trice), d'aide sanitaire ou assimilé ;

ou

• Posséder le titre d'assistant en soins hospitaliers ou assimilé.

#### 1.3 Educateur classe IIb:

 Posséder un titre de l'enseignement général ou technique secondaire supérieur (ESS, ETSS ou CTSS).

#### 1.4 Educateur classe IIa:

• Posséder un titre délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur de type long si les cycles d'études comportent au moins 4 ans ;

ou

• Posséder un titre de l'enseignement secondaire supérieur à orientation pédagogique, sociale, artistique ou paramédicale ;

ou

• Posséder un titre d'infirmier(ère) breveté(e);

#### 1.5 Educateur classe I :

• Posséder un titre de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, psychologique, artistique, sociale ou paramédicale au moins de type court de plein exercice ou de promotion sociale.

#### 1.6 Chef Educateur B4.1.:

 Posséder un titre de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, psychologique, artistique, sociale ou paramédicale au moins de type court de plein exercice ou de promotion sociale.

#### 2. Profils de fonction :

# 2.1 <u>Descriptif général des activités/compétences pour la fonction d'éducateur (liste non-exhaustive) :</u>

- Evaluation des compétences et des besoins de la personne en situation de handicap ;
- Compte rendu et analyse des observations de comportement en équipe pluridisciplinaire ;
- Co-conception et rédaction du projet individuel d'accueil et de prise en charge ;
- Réalisation d'un bilan d'étape du projet individuel ;
- Mise en œuvre et contrôle des activités quotidiennes ;
- Choix des actions éducatives adaptées, soit à la personne, soit à des groupes ;
- Recherche de solutions d'insertion auprès des différents partenaires institutionnels ;
- Organisation d'activités ludiques et éducatives en vue de stimuler des capacités des personnes prises en charge (en lien direct avec le PEI) ;
- Accompagnement éducatif et conseil dans les actes de la vie quotidienne ;
- Interventions au domicile familial ou dans tout autre lieu de vie de la personne (centre de loisirs, école...);
- Soutien théorique et pratique à l'ensemble des personnes intervenant auprès de la personne suivie ;
- Encadrement et tutorat des stagiaires ;
- Intervention en qualité de « référent » de la personne, construction et entretien autour d'elle d'un partenariat avec les divers réseaux ;
- Contribution à la mise en œuvre du projet : gestion logistique et financière d'activités, ou de séquences collectives de nature socio-éducative ;
- Participation aux équipes de suivi de scolarisation, aux équipes éducatives, aux réunions de synthèse, aux réunions d'équipe.
- Etc.

# 2.2 <u>Descriptif général des activités/compétences pour la fonction de Chef Educateur</u> B4.1. (liste non-exhaustive):

En complément du travail de l'éducateur, le chef éducateur aura les responsabilités suivantes :

- Organiser, coordonner et déléguer le travail au sein de l'équipe ;
- Contrôler les travaux et le matériel de l'équipe (qualité, sécurité, etc.) ;
- Veiller au respect du règlement (sécurité, hygiène, ...);
- Gérer le planning (horaire, pauses, heures d'arrivée et de sortie, congés, absences, etc.);
- Evaluer le personnel;
- Anticiper, gérer et résoudre les conflits (si nécessaire : solliciter l'arbitrage de la hiérarchie) :
- Gérer les besoins de l'équipe et l'approvisionnement (stocks) ;
- Maintenir un bon esprit d'équipe et motiver ses agents ;
- Former (coach) et informer l'équipe ;

N° 06 - 4 -

- Participer à la définition du projet de la structure (missions, objectifs, ...);
- Veiller à l'image de marque de la Province de Hainaut (équipes, infrastructures, qualité, etc.);
- Etc.

#### 3. Déroulement des épreuves et programmes des matières :

Une première épreuve écrite générale et éliminatoire sur les matières reprises ci-dessous.

Une seconde **épreuve orale spécifique et décisive** consistant en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury destiné à apprécier la motivation ainsi que le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

**Remarque**: les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leur compétence ou de leur spécialisation.

Pour réussir l'examen et être intégré dans la réserve de recrutement, le candidat doit <u>obtenir</u> 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré apte à exercer la fonction suite à <u>l'épreuve orale</u>. Le degré de difficultés des épreuves est associé au niveau pour lequel le candidat postule.

#### 3.1 Programme des matières d'examen pour les éducateurs Cl. III, IIb et IIa :

**3.1.1 Connaissance générale** de l'organisation de la Province de Hainaut.

Matière disponible sur : www.hainaut.be

#### 3.1.2 Connaissance générale :

- Des IMP provinciaux et des services qui y sont organisés pour la prise en charge des personnes en situation de handicap;
- De la valorisation des rôles sociaux ;
- Du processus de production du handicap (principe);
- Des principes d'accompagnement ;
- Des recommandations européennes, convention ONU personnes handicapées ;
- Des missions des services d'Aide à la Jeunesse et des Services de Protection Judiciaire;
- Du travail en réseau.

Matière disponible sur : hainaut.be/social/site de la dgas/examens

- 5 - N° 06

<u>3.1.3 Connaissance générale</u> de la législation relative aux Services résidentiels et d'accueil de jour.

Matière disponible sur : aviq.be/documentation/législation « code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé »

#### 3.1.4 Avis sur différentes thématiques :

- Le vieillissement des personnes handicapées ;
- La bientraitance;
- La vie affective et sexuelle des personnes handicapées ;
- Les troubles du comportement et instrumentaux ;
- La désinstitutionnalisation ;
- L'inclusion.

Recherches personnelles

#### 3.2 Programme des matières d'examen pour l'éducateur Cl. I :

3.2.1 Connaissance générale de l'organisation de la Province de Hainaut.

Matière disponible sur : www.hainaut.be

#### 3.2.2 Connaissance générale :

- Des IMP provinciaux et des services qui y sont organisés pour la prise en charge des personnes en situation de handicap;
- De la valorisation des rôles sociaux ;
- Du processus de production du handicap (principe);
- Des principes d'accompagnement ;
- Des recommandations européennes, convention ONU personnes handicapées ;
- Des missions des services d'Aide à la Jeunesse et des Services de Protection Judiciaire ;
- Des missions des Services d'Accueil et d'Aide Educative ;
- Du travail en réseau :
- Des services d'Aide en Milieu de Vie.

Matière disponible sur : hainaut.be/social/site de la dgas/examens

<u>3.2.3 Connaissance générale</u> de la législation relative aux Services résidentiels et d'accueil de jour, aux Services d'Aide à l'Intégration ainsi qu'aux Services d'Aide précoce et Services d'Accompagnement pour adultes.

Matière disponible sur : awiph.be/documentation/législation « code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé»

N° 06 - 6 -

#### 3.2.4 Avis sur différentes thématiques :

- Le vieillissement des personnes handicapées ;
- La bientraitance ;
- La vie affective et sexuelle des personnes handicapées ;
- Les troubles du comportement et instrumentaux ;
- La santé mentale double diagnostic ;
- La notion d'éducateur référent ;
- La notion de secret professionnel;
- La désinstitutionnalisation ;
- L'inclusion.

Recherches personnelles

#### 3.3 Programme des matières d'examen pour le Chef éducateur B4.1. :

En complément des matières de l'éducateur Cl. I (voir ci-dessus 3.2), le Chef éducateur doit avoir des connaissances générales sur :

- Le Plan Stratégique et Opérationnel « ADhésioN » : les missions, les valeurs, les axes stratégiques,...;
- Les principes généraux de management et de gestion d'équipe ;
- La législation appliquée aux prestations du personnel (Loi 1971 sur le travail) ;
- Le plan de formation.

Recherches personnelles

#### 4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :

Educateur classe III : MIN:  $14.873,62 \in$  / MAX:  $20.228,24 \in$  Educateur classe IIb : MIN:  $15.394,19 \in$  / MAX:  $21.356,20 \in$  Educateur classe IIa : MIN:  $16.608,87 \in$  / MAX:  $22.880,79 \in$  Educateur classe I : MIN:  $17.848,34 \in$  / MAX:  $24.764,72 \in$  Chef Educateur B4.1. : MIN:  $22.012,95 \in$  / MAX:  $33.341,80 \in$ 

Traitement annuel brut, à l'index 1.6734, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

- 7 - N° 06

#### 5) Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser leur <u>lettre de candidature, un curriculum vitae</u> (CV), une copie du diplôme, une photocopie recto-verso de la carte d'identité et leur <u>fiche d'inscription complétée</u> au Service des Examens provinciaux (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), <u>pour le 18/04/2018 au plus tard</u>, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 41 ou 065/ 38 24 58

#### 6) Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves. Par contre, les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de la difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, vous devrez produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 23 mars 2018

N° 06 -8-

## FICHE D'INSCRIPTION

## CONSTITUTION DES RESERVES DE RECRUTEMENT D'EDUCATEURS

Je soussigné(e), (NOM, Prénom)
domicilié(e) (adresse complète)
Tél.:/ Gsm:/
sollicite l'inscription à l'examen de recrutement <u>(un seul choix possible, sauf pour les éducateurs classe I</u> qui ont la possibilité de s'inscrire également à l'examen Chef Educateur B4.1):
qui one in possionee ne s'inserire equiencie n'i eminen oner Bureneur B mi) :
☐ Educateur Classe III (uniquement cet examen).
☐ Educateur Classe IIa (uniquement cet examen).
☐ Educateur Classe IIb (uniquement cet examen).
☐ Educateur Classe I (uniquement cet examen).
☐ Chef Educateur B4.1 (uniquement cet examen).
☐ Educateur Classe I + Chef Educateur B4.1 (je m'inscris aux 2 examens).
TOUS LES PROFILS SONT ACCESSIBLES EN LIGNE VIA LE SITE WWW.HAINAUT.BE
TOUS LES PROFILS SONT ACCESSIBLES EN LIGNE VIA LE SITE WWW.HAINAUT.BE
REMARQUE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est accompagnée d'une copie du plus haut niveau de diplôme obtenu, d'un curriculum vitae, d'une lettre de candidature et d'une photocopie rectoverso de la carte d'identité.
VOS DONNEES NE SERONT UTILISEES QUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES EXAMENS PROVINCIAUX.
DATE A LAQUELLE JE REMPLIS CETTE FICHE : /04/2018
SIGNATURE: